

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 août 2014

Présents : L'ensemble du Conseil Municipal, hormis Philippe COULANGES qui a donné pouvoir à Mme LAGARDE

Secrétaire de séance : Matthieu DOOM

En préambule à l'ordre du jour, le Maire donne lecture d'une lettre anonyme adressée à la sous-préfecture.

S'agissant de déclarations déformées, mensongères ou diffamatoires, une plainte a été déposée et un avocat spécialisé, payé par le Maire (bien qu'il ne soit jamais accusé personnellement) – *le terme employé étant « ils »* - est chargé de cette affaire. Tous les moyens seront mis en oeuvre pour identifier le courageux expéditeur. L'avocat a bon espoir d'aboutir rapidement.

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV de la dernière séance.
- 2) Délibération du Conseil Municipal autorisant le signature d'une convention avec le Président du CDG pour le soutien psychologique d'un agent.
- 3) Délibération portant autorisation de signature d'une convention avec le cabinet CHATENOUD, géomètre, relative à un bornage de CR du Roly au plan d'eau avec abandon de terrain par les riverains.
- 4) Motion de soutien de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités locales.
- 5) Modification de la CAO : 3 titulaires maximum
- 6) Délibération du Conseil Municipal portant renouvellement de voirie à ORANGE.
- 7) Virements de crédits aux comptes 165 et 2031.
- 8) Examen de devis divers.
- 9) Délibération sur le rapport et la qualité de l'eau sur l'exercice 2013 du SIAEP de NANTHIAT.
- 10) Réflexion sur le personnel technique.
- 11) Terrain communal exploité par Pierre GAILLARD
- 12) Point sur les Commissions Communautaires et réformes en perspective
- 13) Questions diverses.

1°) Adoption du PV de la dernière séance

Le PV du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

2°) Délibération du Conseil Municipal autorisant la signature d'une convention avec le Président du CDG pour un soutien psychologique d'un agent

Mr le Maire explique au Conseil que « le médecin de prévention lui a signalé la nécessité d'un accompagnement avec la psychologue du travail pour un agent ». Avant de commencer l'accompagnement avec l'agent la psychologue a demandé au Maire un échange téléphonique. Puis une convention a été adressée à la collectivité pour signature.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention avec le Président du CDG pour le soutien psychologique d'un agent de la Commune.

3) Délibération portant autorisation de signature d'une convention avec le cabinet de géomètre CHATENOUD, relative au bornage du CR du Roly au plan d'eau avec abandon de terrain par les riverains

L'objectif est de mettre terme à des problèmes entre riverains du chemin rural du Roly. Tous les riverains ont été concertés par Mr le Maire et les 3 adjoints. Les riverains ont abandonné du terrain afin de permettre la délimitation et le bornage du CR reliant le Roly au plan d'eau situé sur la section AR 425 à 465.

Pour son intervention le Géomètre recevra 3 300€ T.T.C d'honoraires à la charge de la Commune.

Le Maire signale un problème aux Raneaux :

sur le chemin rural, Mr AUDEBERT se plaint de l'étroitesse du chemin et des difficultés que rencontrent les gros véhicules pour entrer chez lui, un métré va être effectué.

4) Motion de soutien de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités locales

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion de soutien de l'AMF suivante :

« Les collectivités locales, en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014-2017.

La Commune de NANTHEUIL rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à termes nos concitoyens, déjà fortement touchés par les crises, économique et sociale, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour ces raisons que la Commune de NANTHEUIL soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

5) Modification de la Commission d'Appel d'Offres

Mr le Maire rappelle qu'il faut 3 titulaires pour la CAO de la Commune. Aujourd'hui la CAO est composée de 4 titulaires. Voici la nouvelle composition de la CAO

Membres Titulaires	Membres Suppléants
REDON Robert	CHAMINADE André
CHIPEAUX Raphaël	DEBORD Delphine
LAGARDE Bernadette	ROUCHAUD Jean

6) Délibération du Conseil Municipal portant sur le renouvellement de la permission de voirie à ORANGE

L'ensemble du Conseil délibère favorablement à la demande de prorogation de permission de voirie 53378 de la part d'ORANGE. Ces permissions concernent des réalisations de câble de branchement au niveau de Puytraud, des Castilloux et des Bouilloux, ainsi que des réalisations d'artères aériennes sur appuis EDF au niveau des Landes du Tuquet et des Roly.

7) Virements de crédits aux comptes 165 et 2031

Mr le Maire présente deux virements de crédits :

- 344€ au compte 165, soit la restitution de la caution à Coralie CHATEAU et ceci en l'application de la délibération du 20 mars 2014.
- 1.246.55€ au compte 20312 pour le paiement des honoraires de la carte communale à la Communauté des Communes du Pays Thibérien qui a payé le bureau d'études pour l'ensemble des communes.

8) Examen de devis pour la chaudière et le monument aux Morts

- Devis pour le réfection de la base du monument aux Morts :

Plusieurs entreprises ont été contactées pour la réfection de la base du monument aux Morts qui date de 1923 et dont la maçonnerie a été éclatée par la gel et les infiltrations d'eau. Deux entreprises ont répondu la SARL DUSSUTOUR de THIVIERS et l'entreprise De la Pierre au Jardin de Mr Stéphane TACHET de NANTHEUIL.

1) La Sarl DUSSUTOUR propose un devis avec deux options.

Option 1 : pour 1 780€ TTC comprenant :

Démolition et enlèvement - Réfection du béton sur treillis soudé - Enduit finement Taloché - 4 socles en granit flammé - sablage du monument

Option 2 : pour 3 380€ TTC comprenant les mêmes prestations que l'option 1 mais avec la pose de plaques en granit flammé sur les 4 côtés du monument.

2) L'entreprise De LA PIERRE AU JARDIN, propose un devis à 1 188€ TTC pour l'enlèvement de l'ancien socle en béton et le coulage d'un socle en béton armé.

Le Conseil se pose également la question du déplacement nécessaire du monument aux Morts dans le cadre du projet de réaménagement de la place du bourg.

Ainsi il est décidé de ne refaire que le socle et de ne pas faire de travaux plus conséquents. Les artisans seront recontactés dans ce sens.

- Devis pour le remplacement de la chaudière de la cantine :

4 entreprises ont répondu pour le changement de la chaudière de la cantine, école et salle des Fêtes.

- Claude DESVERGNES pour un montant de 10 274.40€ TTC
- RIDOIN Frères/ BOYER Damien pour un montant de 15 360€
- Eric COLOMER avec une proposition à 15 234.53€ et une 2^{ème} à 16 691.62€
- Jean Claude HENRIQUE pour un montant de 8 376.78€

Robert REDON signale qu'il sera également nécessaire de faire changer les robinets thermostatiques de la salle des fêtes car ils sont défectueux.

Paul CANLER propose à la vue de la complexité technique des devis et afin de prendre la meilleure décision d'investissement, de faire étudier ces derniers par l'architecte mandaté pour la construction de la salle culturelle, via le bureau d'étude ODETEC. Le Conseil Municipal adopte cette solution à l'unanimité.

9) Délibération sur le rapport et la qualité de l'eau de l'exercice 2013 du SIAEP de NANTHIAT

Après lecture du rapport sur la qualité de l'eau de l'exercice 2013 du SIAEP de NANTHIAT aux membres du Conseil, Paul CANLER procède à la lecture d'une lettre recommandée reçue en Mairie et envoyée par un administré de la Commune qui a également alerté les services de la préfecture ainsi que toutes les communes concernées..

Cette lettre fait part de l'inquiétude de la construction d'une nouvelle station de pompage et traitement de l'eau potable du SIAEP par prise d'eau dans la rivière L'ISLE au niveau du Pont du Château. En effet, cette prise d'eau est en aval immédiat d'une zone de forte pollution où l'auteur de la lettre a procédé à des prélèvements d'eau et de poissons pêchés dans la rivière. Après analyse par le Laboratoire Départemental, l'eau et les poissons présentent des taux élevés, supérieurs aux normes prescrites avant traitement, de cyanure et de cyanobactéries. A la vue des résultats d'analyses joints avec le courrier, le Conseil Municipal vote avec réserve le rapport sur la Qualité de l'eau de l'exercice 2013 du SIAEP de NANTHIAT.

10) Réflexion sur le personnel technique/ possibilité d'emploi d'avenir

Mr le Maire rappelle que cet été il a été nécessaire de recruter pour l'entretien du site du plan d'eau. En effet, suite à l'arrêt d'activité de Mr BAPPEL Jeremy, le poste adapté de Mr CHATEAU Jean-Louis et le mi-temps de AMBLARD Yannick, l'effectif des agents communaux ne permettait pas de pouvoir subvenir à l'entretien quotidien de la plage, des sanitaires, des poubelles du plan d'eau dès 7h du matin. Il a alors été décidé de recruter pour 2 H/ jour et 3H le samedi et dimanche :

- o la période de juillet : Mr BUISSON Benjamin
- o la période de août : Mlle RAMBOUR Justine.

Considérant que la Commune :

- est en sous effectif d'agents pour les divers travaux communaux,
- est éligible à l'obtention d'un emploi d'avenir, qui permet de recruter un agent à plein temps pris en charge à 75% par l'Etat pendant trois ans (457€ par mois à la charge de la commune),
- doit préparer le futur départ en retraite de Mr CHATEAU et former un agent dans cette optique.

Mr le Maire propose de recruter un emploi d'avenir, pour la réalisation de tâches polyvalentes d'entretien et de surveillance de baignade.

De plus Mr le Maire après étude propose la candidature de Mr BUISSON Benjamin. En effet, ce dernier a pendant toute sa période de travail estival réalisé un travail de qualité tout en prenant des initiatives sur des travaux d'entretien. Son relationnel avec les adjoints et les agents communaux est très bon. Polyvalent et volontaire Mr BUISSON a une formation de carrossier peintre, il est Sapeur Pompier Volontaire au Centre de Secours de THIVIERS. Il est titulaire du diplôme de Secours aux personnes, ce qui permettrait de pouvoir lui confier la surveillance de la baignade au plan d'eau l'été et d'ainsi faire économiser à la Commune le salaire d'un surveillant de baignade. De plus son recrutement permettrait de passer une convention avec le SDIS et de faire diminuer le montant du contingent incendie annuel. Les qualifications de Sapeur Pompier de Benjamin BUISSON permettraient de pouvoir le faire intervenir sur les activités périscolaires (sensibilisation des enfants envers les risques et les accidents notamment).

A la vue de toutes ces explications, le Conseil Municipal est favorable à l'embauche de Mr BUISSON Benjamin et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

11) Terrain communal exploité par Mr GAILLARD Pierre

Depuis le mandat de Mr BRUN, le terrain communal situé à l'entrée du plan d'eau est exploité par Mr GAILLARD Pierre. Ce dernier a fait part de son souhait de réduire le parcellaire qu'il exploite car celui ci à moins de chevaux que par le passé.

Matthieu DOOM riverain de cette parcelle est intéressé si Mr GAILLARD prend la décision définitive de ne plus exploiter la totalité des parcelles. Il propose de les louer pour mettre ses poneys qui sont actuellement au niveau du plan d'eau.

Confirmation écrite d'abandon sera demandée à Monsieur Pierre Gaillard.

12) Point sur les Commissions Communautaires et réformes en perspective

Mr le Maire, vice président chargé de l'environnement, fait le point sur la commission qu'il préside. De nombreux travaux et projets ont déjà été réalisés ou sont en cours :

- Accord avec Mr FILLON exploitant de carrière, pour centraliser au niveau Communautaire la gestion et le stockage des gravats inertes (terre et pierres) près de Corgnac.
- Mise en place de l'AGENDA 21.
- Reconnaissance de la compétence environnementale sur les assainissements non collectifs.
- Mise en place de la Charte zéro herbicide.
- Réflexion sur la gestion de l'entretien des rivières.
- Mise en place de PPRI, Plan Prévision Risques d'Inondations (démarche obligatoire).
- Investissement pour le SPANC d'une Renault Zoé électrique depuis 1 mois.

Paul CANLER présente également les nombreux autres travaux à venir au niveau de la Communauté des Communes : mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), création d'un schéma de cohésion territoriale avec 3 autres communautés de communes limitrophes, création d'un plateau d'accueil téléphonique, pouvoir de police Communautaire pour la voirie et l'assainissement. D'autres projets notamment le très haut débit piloté au niveau départemental, piloté et financé majoritairement par le Conseil Général.

Questions diverses.

- **Paul CANLER** informe que le Directeur et un agent du SMCTOM sont venus sur la Commune pour une visite des points sensibles de collecte. Après diagnostic des améliorations vont être mises en place telle la création de points de collecte avec des conteneurs semi enterrés (Bourg, plan d'eau), la mise en place sur certaines zones d'une collecte avec des bacs individuels (Fard, La Jalsie, Orage).
- **Paul CANLER** précise aux élus la liste des entreprises retenues par la CAO communautaire pour les travaux de la salle culturelle.(la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la Communauté de Communes).Ce choix doit être validé par le Conseil Communautaire le 28 septembre et sera affiché sur le lieu d'implantation. Les travaux commenceront en septembre, dès validation des marchés par la sous préfecture.
- **Bernadette LAGARDE** informe le Conseil sur la date du repas offert aux aînés. Il aura lieu le 13 décembre avec un nouveau traiteur connu, pour ses excellentes prestations.
- **Jean ROUCHAUD** informe le Conseil que la commission culture sera réunie le 12 septembre à 18h30 avec à l'ordre du jour création d'une association pour la programmation de la salle culturelle, réalisation du bulletin municipal.
- **Paul CANLER** informe le conseil sur :
Les résultats de la mise en place d'un cinémomètre à l'entrée du bourg (côté Thiviers) : 37% des véhicules dépassent la vitesse autorisée.
Le concert de Vox Vésuna (choeur d'hommes) le Samedi 6 septembre à 20h30 à l'église ((chants basques...)
L'invitation de l'association des Chatignols pour une rando pédestre le 7 septembre.(départ de Cognac à 9H30) – 2 circuits
Dimanche 7 septembre à 12 heures salle du parc à THIVIERS, repas de la section des accidentés de la vie

Séance levée à 23h10